



MAIRIE DE JASSERON

## Commune de Jasseron (Ain)

\* \* \* \*

### DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2023.09-01

**Objet** : Mise à disposition de la salle des sports au profit de l'EREA Philibert Commerson – année scolaire 2023-2024.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

**Vu** la délibération de délégation permanente de fonctions consentie au maire par le Conseil municipal réuni le 9 juin 2020 conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la demande faite le 6 septembre 2023 par le professeur d'éducation physique et sportive de l'EREA Philibert Commerson, 1250 chemin de la Chagne à Bourg-en-Bresse, pour utiliser les équipements sportifs de la Commune (stade, salle de sports) pour l'année scolaire 2023-2024 ;

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

Les équipements sportifs (stade et salle des sports) de Jasseron sont mis à disposition de l'EREA Philibert Commerson, pour l'année scolaire 2023-2024, au prix de 12,00 € TTC de l'heure.

#### **Article 2 :**

La mise à disposition s'effectuera selon le planning annexé à la présente décision.

#### **Article 3 :**

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention dans laquelle sont précisées les différentes modalités administratives et financières.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.



Fait à Jasseron, le 13 septembre 2023

Sébastien GOBERT,  
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20230913-DM2023\_09\_01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2023

Publication : 14/09/2023